

Travail autonome en couple

Katherine Marshall

La croissance récente du travail autonome a fait l'objet d'un certain nombre d'études. Celles-ci ont surtout porté sur les facteurs déterminants, les transitions, les jeunes et les femmes (Manser et Picot, 1999; Sawchuk et Whewell, 1998; Simpson et Sproule, 1998; Tompa *et al.*, 1999). Il est possible que la croissance du travail autonome ait aussi un impact sur les familles. Comme le montre le présent article, dans un nombre croissant de familles, au moins un ou les deux conjoints sont travailleurs autonomes. De plus, la majorité des couples dont les deux membres sont travailleurs autonomes exploitent ensemble une même entreprise, fait qui a été confirmé dans une autre étude où l'on lisait que la catégorie d'entreprises familiales où l'on observe la croissance la plus rapide est celle des couples qui travaillent en partenariat, phénomène maintenant connu sous le nom de «coprenariat» (Gardner, 1991).

L'augmentation du nombre de couples qui se lancent en affaires ensemble modifie forcément la dynamique des familles. Elle peut procurer aux couples un meilleur contrôle de leur travail et de leur emploi du temps, de sorte qu'il

Katherine Marshall est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut la joindre au (613) 951-6890 où à marskat@statcan.ca.

Sources de données et définitions

L'Enquête sur la population active (EPA) mensuelle recueille de l'information relative au marché du travail auprès de l'ensemble des membres des ménages âgés de 15 ans et plus ainsi que des renseignements sur les caractéristiques démographiques et les relations familiales, permettant ainsi de déterminer par calcul les catégories de familles. Est en outre recueillie une information détaillée sur les industries et les endroits (nom des entreprises) où travaillent les répondants, ce qui permet d'établir si deux personnes travaillent pour la même entreprise ou possèdent conjointement une entreprise (voir ci-après).

L'Enquête sur les finances des consommateurs, réalisée tous les ans en avril ou mai en guise de supplément de l'EPA, recueille de l'information sur les revenus (montants et sources) de l'année civile précédente.

Couple bi-actif : conjoints mariés ou conjoints de fait qui, au moment de l'enquête, travaillaient tous deux à temps plein ou à temps partiel au sein d'une entreprise ou dans le cadre d'un emploi. Pour déterminer le statut des conjoints au regard du travail (emploi rémunéré ou travail autonome) seul leur emploi principal était pris en considération.

Couple de travailleurs autonomes travaillant dans la même entreprise : les deux conjoints sont des travailleurs autonomes dans le cadre de leur emploi principal et leur entreprise a le même code à trois chiffres de branche d'activité et le même nom

d'entreprise (c'est-à-dire dont les dix premiers caractères du nom d'entreprise correspondent). Les conjoints qui étaient tous deux médecins praticiens, médecins ou chiropraticiens, par exemple, n'ont pas été considérés comme travaillant pour la même entreprise. (Les clients et le financement ne sont habituellement pas les mêmes chez ces personnes.) Les autres couples formés de professionnels (comptables ou avocats, par exemple) ont été considérés comme possédant la même entreprise uniquement s'ils avaient déclaré travailler pour une société ou une entreprise du même nom.

Note spéciale concernant la création du fichier : Afin que le fichier soit le plus complet possible, une vérification manuelle poussée a été faite. Par exemple, étant donné que les noms d'entreprise doivent être épelés de la même façon pour que l'ordinateur établisse une correspondance, on a comparé manuellement et codé de la façon voulue les noms d'entreprises dont seuls les trois premiers caractères correspondaient et qui avaient le même code de branche d'activité. Une vérification manuelle a également été faite dans les cas où il y avait correspondance des dix caractères du nom d'entreprise, mais non-correspondance du code de branche d'activité. Enfin, en raison de l'ampleur du travail manuel requis, seul un fichier qui incluait les données de 1998 sur les couples travaillant dans la même entreprise a été créé.

puisse leur être plus facile de concilier obligations familiales et professionnelles. Cependant, les couples qui décident de travailler pour la même entreprise peuvent courir des risques plus élevés au regard de la sécurité et de la stabilité du revenu. Les changements liés aux périodes de vacances familiales, l'augmentation des heures de travail et les modifications de l'horaire de travail, une limitation de l'accès aux avantages non salariaux, tels que les régimes d'assurance dentaire et les congés de maternité ou les congés parentaux, et peut-être aussi un accroissement du stress découlant de l'amalgamation des rapports personnels avec les relations d'affaires sont autant de facteurs susceptibles d'influer sur la qualité de vie des familles.

Le présent article porte sur l'incidence du travail autonome chez les couples bi-actifs. Les caractéristiques de ces couples avec celles des couples dont les membres ont un emploi rémunéré y sont comparées. Cette étude aborde le genre d'emplois et d'entreprises qu'ont les couples de travailleurs autonomes à la tête d'une entreprise commune (voir *Sources de données et définitions*). Elle laisse cependant de côté les effets du travail autonome sur la dynamique familiale.

Un tiers des couples sont concernés par le travail autonome

Entre 1976 et 1998, le travail autonome a doublé, passant de 1,2 million à 2,5 millions de personnes (ou de 12 % à 18 % de l'ensemble des emplois). Cette aug-

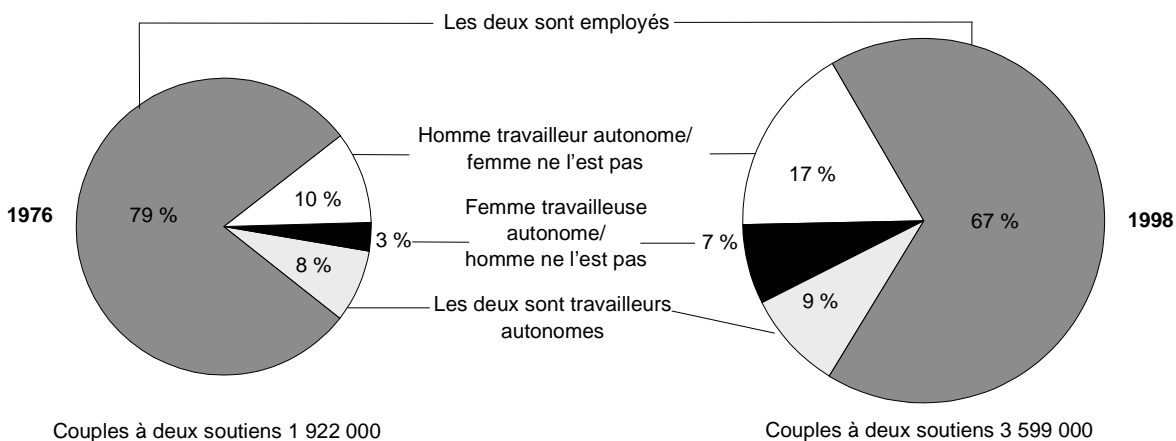
mentation a modifié la proportion de travailleurs autonomes au sein des couples.

En 1976, 21 % de l'ensemble des couples bi-actifs comptaient au moins un conjoint travailleur autonome. En 1998, cette proportion atteignait cependant 33 % (graphique A). Dans la moitié (589 000) des 1,2 million de couples bi-actifs qui comptaient au moins un conjoint travailleur autonome en 1998, l'homme était travailleur autonome tandis que la femme occupait un emploi rémunéré. Dans 22 % de ces couples (254 000), la femme était travailleuse autonome alors que l'homme occupait un emploi rémunéré. Enfin, dans 28 % de ces couples (334 000), les deux conjoints étaient travailleurs autonomes. Qui plus est, pas moins de 227 000 (ou 68 %) de ces couples formés de deux travailleurs autonomes exploitaient ensemble la même entreprise (tableau 1).

La majorité des conjoints travailleurs autonomes ont un horaire de travail variable

En règle générale, bon nombre des différences relevées au point de vue individuel entre travailleurs autonomes et employés sont observées quand on compare les couples de travailleurs autonomes aux couples de travailleurs rémunérés. Par exemple, les hommes et les femmes dans les couples où les deux conjoints étaient employés en 1998 étaient en moyenne plus jeunes (41 ans et 39 ans, respectivement) que les couples de

Graphique A : En 1998, un couple à deux soutiens sur trois comptait au moins un conjoint travailleur autonome.



Source : Enquête sur la population active

Tableau 1 : Couples bi-actifs, selon certaines caractéristiques

	Total des couples	Les deux employés	Couples à deux soutiens					
			Un conjoint travailleur autonome			Deux conjoints travailleurs autonomes		
			Total	Homme	Femme	Total	Même entreprise	
							Non	Oui
			milliers					
Total	3 599	2 422	843	589	254	334	106	227
Caractéristiques personnelles								
Âge moyen								
Hommes	42	41	44	44	42	48	46	49
Femmes	40	39	41	42	40	45	43	46
%								
Région urbaine*	82	86	78	77	81	63	77	57
Caractéristiques de l'emploi								
Heures hebdomadaires moyennes								
Hommes	43	40	46	48	41	51	47	53
Femmes	33	34	32	32	33	34	34	35
%								
Cumulards								
Hommes	5	4	7	5	10	6	8	6
Femmes	5	4	7	7	7	7	10	6
Travail à temps partiel								
Hommes	4	3	6	8	3	9	10	8
Femmes	27	23	32	30	39	38	38	38
Travailleur non rémunéré								
Hommes	--	-	--	--	-	1	--	1
Femmes	1	-	--	-	1	10	--	14
Heures de travail variables								
Hommes	31	18	54	69	21	67	69	66
Femmes	29	21	36	25	63	63	64	63
\$								
Revenu moyen**								
Hommes	38 000	40 000	34 500	29 100	42 000	25 000
Femmes	22 100	24 000	20 000	24 000	9 700	13 800

Sources : Enquête sur la population active de 1998; Enquête sur les finances des consommateurs de 1997

* Population de 1 000 et plus et densité de population de 400 et plus par kilomètre carré

** Variable de l'EFC; représente le revenu avant impôt en 1997

travailleurs autonomes (48 ans et 45 ans, respectivement). Les couples d'employés étaient également plus susceptibles d'être des citoyens (86 %) que les couples de travailleurs autonomes (63 %). Même si les couples d'agriculteurs sont

pris en compte dans ces chiffres (seulement 14 % d'entre eux vivaient en région urbaine), la proportion de couples dans les autres catégories de travailleurs autonomes qui vivaient en région urbaine était tout de même moins élevée

que chez les couples formés de travailleurs rémunérés (76 %). Les couples des régions rurales et des petites villes sont peut-être plus enclins à opter pour le travail autonome en raison de la relative rareté d'emplois rémunérés ou parce que les coûts de démarrage sont moins élevés pour certaines catégories d'entreprises.

Tant chez les couples d'employés que dans les couples de travailleurs autonomes, les femmes travaillaient en moyenne 34 heures par semaine; par contraste, les hommes travaillaient respectivement 40 et 51 heures. La proportion de personnes qui occupaient plus d'un emploi était plus élevée chez les travailleurs autonomes que chez les couples d'employés, tout comme la proportion de personnes travaillant à temps partiel. Par exemple, chez les couples d'employés, 23 % des femmes et 3 % des hommes travaillaient à temps partiel, mais ces proportions s'établissaient respectivement à 38 % et 9 % chez les couples de travailleurs autonomes.

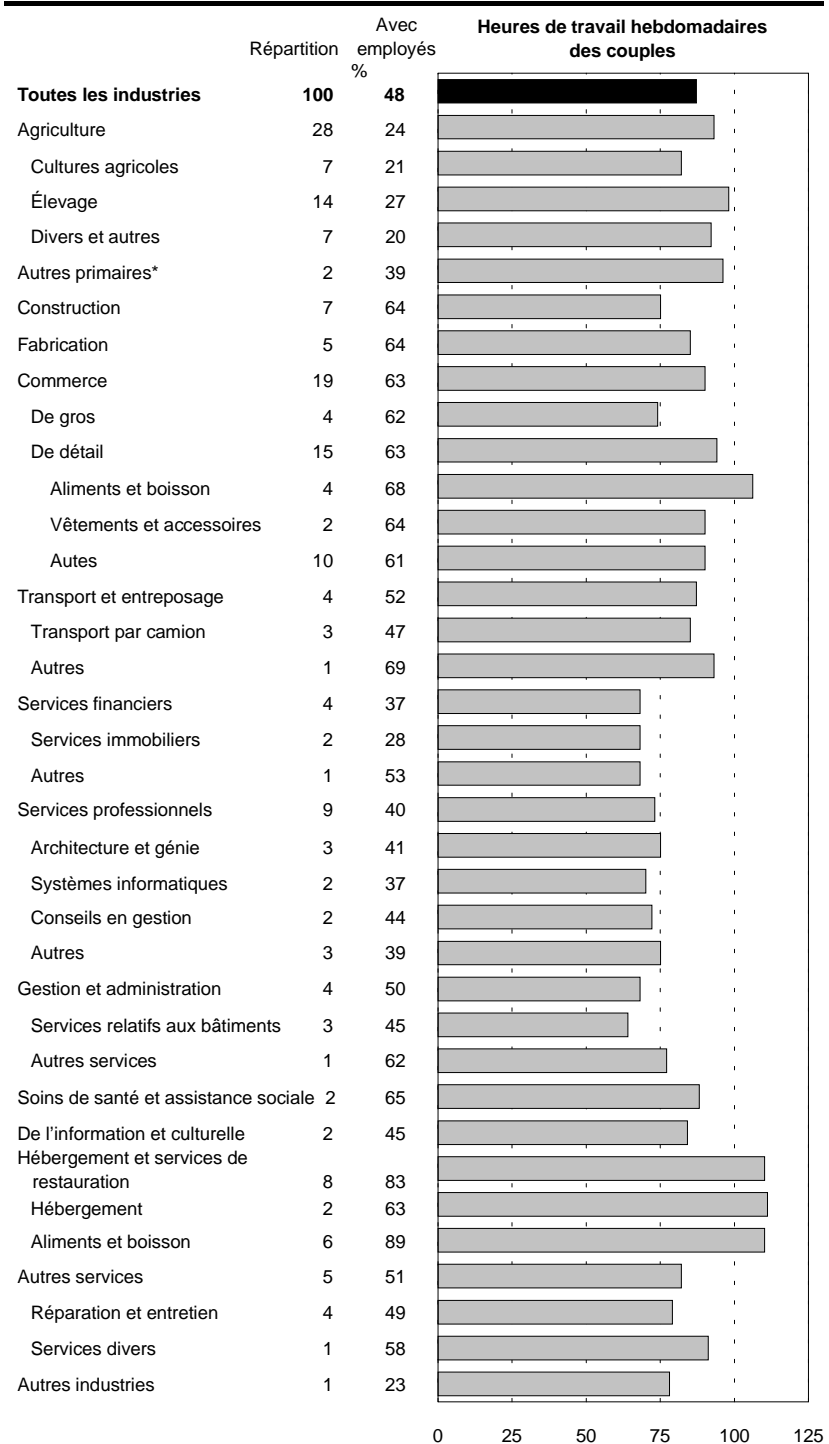
Fait non surprenant compte tenu que la souplesse est bien souvent considérée comme le principal avantage du travail autonome, les horaires de travail des couples d'employés différaient considérablement de ceux des couples de travailleurs autonomes en 1998. Seulement deux conjoints sur dix occupant un emploi rémunéré avaient un horaire de travail variable, comparativement à une proportion de plus de six sur dix chez les conjoints travailleurs autonomes. Enfin, avec des revenus combinés de 38 800 \$, les couples de travailleurs autonomes enregistraient une rémunération médiane plus faible que les couples d'employés (64 000 \$)¹.

Quatre copropriétaires sur dix sont en agriculture ou en commerce de détail

Sur les 227 000 couples (près d'un demi-million de personnes) qui possédaient et exploitaient conjointement une entreprise en 1998, 28 % (63 000) travaillaient dans le domaine de l'agriculture (graphique B). La moitié de ces exploitations agricoles ou fermes d'élevage se spécialisaient dans l'élevage de bétail. Une autre tranche de 15 % (35 000) des couples copropriétaires exploitaient un commerce de détail, incluant les entreprises sans magasin qui vendent des biens de porte en porte, au moyen de catalogues ou via Internet, par exemple. Environ une exploitation agricole familiale sur quatre avait des employés, tandis que six commerces de détail familiaux sur dix faisaient de même.

Une autre tranche de 17 % (39 000) des entreprises détenues en copropriété était plus ou moins formée, à parts égales, d'entreprises de services professionnels, scientifiques et techniques (20 000) (entreprises dont les exploitants mettent leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise à la disposition du milieu professionnel) et d'entreprises du domaine de l'hébergement et de la restauration (19 000). Chez les entreprises offrant des services professionnels, scientifiques et techniques, 40 % avaient des employés, comparativement à plus de 80 % de celles du secteur de l'hébergement et de la restauration, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que ces dernières sont plus difficiles à gérer avec seulement une ou deux personnes.

Graphique B : Les couples copropriétaires des domaines de l'hébergement, des aliments et de la boisson travaillent plus de 100 heures par semaine.



Source : Enquête sur la population active, 1998

* Foresterie, pêche, exploitation minière, extraction de pétrole et de gaz

Posséder une entreprise demande du temps

Le nombre d'heures de travail hebdomadaires combinées chez les couples bi-actifs qui occupaient des emplois rémunérés s'établissait en moyenne à 74 en 1998; par contraste, chez les couples qui possédaient conjointement une entreprise, il était en moyenne de 87 (graphique B). Le genre d'entreprise semblait influencer sur la longueur de la semaine de travail. Les établissements qui fournissent des biens ou des services en dehors des heures d'ouverture habituelles (hôtels, motels, restaurants et magasins d'alimentation, par exemple), exigeaient environ 110 heures de travail par semaine. Les couples d'agriculteurs, plus particulièrement ceux qui élevaient du bétail, avaient également une semaine de travail plus longue que la moyenne (98 heures). Les couples qui exploitaient une entreprise reliée au milieu des affaires (par exemple celles des secteurs des services financiers ou professionnels, de l'assurance et de l'administration), consacraient ensemble au travail à peu près de 60 à 70 heures par semaine, ce qui correspond au nombre d'heures enregistré chez les couples d'employés.

La majorité des conjoints copropriétaires exercent le même genre d'emploi

Trois des quatre catégories d'emploi les plus courantes rapportées par les hommes et les femmes au sein d'entreprises qu'ils exploitent en commun sont les mêmes—à savoir les emplois dans les domaines de l'agriculture, de la gestion ou de la vente et des services (67 % pour les hommes et 60 % pour les femmes) (tableau 2). Les autres catégories d'emploi les plus populaires relèvent des domaines des finances, du secrétariat, de l'administration, ou du travail de bureau (22 % des femmes) et de ceux du commerce, du transport et de la machinerie (14 % des hommes).

Dans un couple qui possède en commun une entreprise, les deux conjoints n'ont pas nécessairement le même genre d'emploi ou de responsabilités—bien que ce soit le cas de la majorité. Chez 24 % des couples enquêtés en 1998, les deux conjoints ont déclaré travailler dans le domaine de l'agriculture, et une autre tranche de 13 % ont indiqué avoir un poste de gestion dans le commerce de détail. Cela reflète le profil d'activité selon les industries chez les couples copropriétaires de leur entreprise, comme il a déjà été indiqué. Les deux autres catégories les plus courantes d'emplois exercés par les deux conjoints relevaient du domaine de la vente et des services (7 %) et de ceux du com-

Tableau 2 : Répartition par profession des conjoints copropriétaires

	%
Emplois plus fréquents chez les hommes	100
Professions propres à l'agriculture	28
Gestion	27
Commerce, transport et machinerie	14
Vente et services	12
Autres	19
Emplois plus fréquents chez les femmes	100
Professions propres à l'agriculture	25
Finances, secrétariat, administration et travail de bureau	22
Gestion	21
Vente et services	14
Autres	19
Combinaisons plus fréquentes d'entreprise en copropriété	100
Les deux en agriculture	24
Les deux sont chefs du service réseau	13
Les deux en vente et services	7
Les deux en commerce, transport et machinerie	5
Hommes dans le commerce, le transport et la machinerie	7
Femmes en finances, secrétariat, administration et travail de bureau	5
Hommes en gestion	5
Femmes en finances, secrétariat, administration et travail de bureau	5
Hommes en gestion	5
Femmes en vente et services	5
Hommes en agriculture	3
Femmes en finances, secrétariat, administration et travail de bureau	3
Hommes en vente et services	2
Femmes en finances, secrétariat, administration et travail de bureau	2
Autres combinaisons	29

Source : Enquête sur la population active, 1998

merce, du transport et de la machinerie (5 %). Dans une autre tranche de 17 % des couples, les hommes travaillaient dans les domaines du commerce, du transport et de la machinerie, de la gestion, de l'agriculture ou de la vente et des services, tandis que les femmes travaillaient dans les domaines des finances, du secrétariat, de l'administration et du travail de bureau. Les fonctions de ces couples se répartissaient le plus souvent entre la prestation des services et la gestion de bureau.

Résumé

En 1998, chez quelque 33 % (1,2 million) de l'ensemble des couples bi-actifs, au moins un des conjoints était travailleur autonome. Dans ce groupe, un nombre important de couples (227 000) exploitaient conjointement une entreprise. Bien qu'un quart de ces couples aient été copropriétaires d'une exploitation agricole ou d'une ferme d'élevage, les autres exploitaient des entreprises dans des secteurs d'activité variés. La majorité des hommes et des femmes qui exploitaient une entreprise ensemble avaient des horaires de travail variables, et leurs heures de travail combinées s'établissaient en moyenne à 87 par semaine. Quelles qu'aient été leurs habitudes de travail, ces couples devaient faire face au défi que représente l'amalgamation des rapports familiaux avec les relations professionnelles.

Perspective

Remerciements

L'auteur tient à remercier Mary M^cAuley, qui n'a pas ménagé ses efforts pour créer un fichier personnalisé des couples de travailleurs autonomes copropriétaires d'une entreprise.

■ Note

1 La rémunération annuelle moyenne plus faible des couples d'agriculteurs (25 000 \$) fait diminuer la rémunération moyenne globale de l'ensemble des couples de travailleurs autonomes, mais non de façon marquée. La rémunération des couples de travailleurs autonomes s'établit à 44 000 \$.

■ Documents consultés

GARDNER, A. «Family matters», *The B.C. Home Business Report*, été 1991, p. 8-11.

MANSER, M.E. et G. PICOT. «Le travail indépendant au Canada et aux États-Unis», *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPX au catalogue, vol. 11, n° 3, automne 1999, p. 41-49.

SAWCHUK G. et L. WHEWELL. «La cage de verre : histoire du passé? Les femmes entrepreneures à l'ère de l'économie du savoir», *Moniteur micro-économique*, (troisième trimestre, 1998), Industrie Canada, Ottawa, 1998.

SIMPSON W. et R. SPROULE. *Analyse économétrique du travail autonome*, document de recherche de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, n° 75F0002MPF au catalogue, no 98-16, Statistique Canada, Ottawa, 1998.

TOMPA E., E. PAPADAKI, J. PATENAUDE et H. ROBERGE. «A longitudinal analysis of young entrepreneurs in Canada», document fait par Statistique Canada en collaboration avec Industrie Canada et présenté à la Conférence de l'Association canadienne économique à Toronto, mai 1999.